

Négociations Arrco et Agirc : « Une grande partie de l'effort doit porter sur les prestations »

C'est par ces mots que la délégation patronale a entamé la présentation de ses propositions pour les régimes Arrco et Agirc à l'occasion de l'ouverture des négociations.

Prétextant de la situation financière dégradée des régimes, le Medef a clairement annoncé la couleur. Il a d'ailleurs indiqué que les dispositions avancées étaient « peu plaisantes »... Quelle élégance!

La mesure phare consisterait en un gel des pensions pendant trois années ou une sous indexation (1 point en dessous de l'inflation) pendant cinq ans.

Dans les deux cas, la perte de pouvoir d'achat s'élèverait à environ 6 %, en supposant une inflation moyenne de 2 %.

D'autres mesures sont également évoquées, en particulier pour durcir les conditions d'accès à la réversion.

Une autre mesure, un peu compliquée pour les non initiés, a également été évoquée : elle consisterait en un abattement de 10 % sur la part

AGFF pour les salariés n'ayant pas atteint l'âge d'annulation de la décote, soit 65 ans porté progressivement à 67 ans et jusqu'à cet âge. Quand on pense que les initiateurs de telles mesures nous disent que le système est trop compliqué et que cela justifie une réforme de l'ensemble du système...

Ce qu'il faut en fait retenir, c'est une baisse supplémentaire de la pension.

Compte tenu du caractère très régressif des dispositions proposées par la délégation patronale, la CGT, qui avait fait la déclaration préalable cijointe, a proposé de suspendre la séance pour un retour vers ses instances. Le Medef a refusé. La CGT a donc décidé de quitter la séance, se refusant à engager les discussions sur de telles bases.

Des dispositions sont d'ores et déjà prises pour informer les salariés et les retraités de la situation.

Il apparaît très clairement que seule la mobilisation des salariés et des retraités permettra d'engager les discussions sur de toutes autres bases, plus conformes à leurs intérêts.